Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502719-20251211-20251211DONAPE-DE

St Georges de Reintembault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du quatre décembre avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Marie-Claire BOUCHER, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 13
- Présents : 13
- Votants : 13
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BOUCHER Marie-Claire	P	DONNINI Philippe	P
PHILIPPEAUX Nelly	P	PATIN Marie-Pierre	P
BORDET Rosie	P	OGER Edouard	P
BARON Didier	P	AIME Alexandra	P
GALOPIN Marie-Laure	P	CHAUVIN Louis Pierre	P
CHALOPIN Eric	P	REBILLON Nicolas	P
MOUBECHE Patricia	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Patricia MOUBECHE a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502719-20251211-20251211DONAPE-DE

Délibération n° 2025.12.11

Don de l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecole publique à la commune

Madame la Maire donne lecture d'un courrier de l'APE informant que le conseil d'administration de l'association souhaite faire un don à la commune pour l'acquisition d'un jeu extérieur pour l'école. Le montant de ce don serait d'environ 3590 €.

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante :
- D'accepter ce don d'un montant d'environ 3 590 €,
- De s'engager à faire l'acquisition d'un équipement extérieur pour l'école pour ce montant,

- **Le Conseil Municipal,**

- Vu l'exposé de Madame la Maire,

- **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

- **Accepte le don de l'APE de l'école de l'Etre de St Georges de Reintembault d'un montant d'environ 3590 €,**
- **S'engage à faire l'acquisition d'un équipement extérieur pour l'école pour le même montant,**
- **Autorise Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
La Maire,

MAIRIE de ST-GEORGES-de-REINTEMBAULT (Ille-et-Vilaine)

Marie-Claire BOUCHER